



CONVENTION

De prêt à titre gratuit d'un camion frigorifique et de matériel de communication

Entre les soussignés :

La Communauté de communes de Petite Camargue

Représentée par **Monsieur André BRUNDU**, son Président,
Agissant en vertu de la délibération n°2022/04/29 du 20 avril 2022 et de la décision
n°2025/04/34 du 08 avril 2025 ;
Désignée ci-dessus comme « le prêteur »

Et :

Le Club de Football JSO d'Aubord

Représenté par **Monsieur Nils CENDRE**, son Vice-Président,
Place de la Mairie, AUBORD (30620)
Désignée comme « l'emprunteur »,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Art 1 : Objet de la convention

Le prêteur met à disposition de l'emprunteur :

- le camion frigorifique immatriculé CQ-561-DY du service de la restauration scolaire,
- deux barnum de 3m/3m du service communication.

Art 2 : Durée de la convention

La convention de mise à disposition couvre la date du dimanche 1^{er} juin 2025 à l'occasion de la célébration des 50 ans du club.

La récupération du véhicule se fera au service Restauration, le vendredi à 15h00 et retour le lundi suivant à 9h00,

Les barnum seront à récupérer auprès du service Technique (706 avenue Ampère à Vauvert), il faudra prendre contact avec le service pour convenir du rendez-vous.

Art 3 : Modalités financières

Le prêteur s'engage à prêter **gratuitement** le camion frigorifique et les barnum, objet de la présente à l'emprunteur.

Néanmoins, en cas de casse, de détérioration, de vol ou de perte de celui-ci, le prêteur facturera à l'emprunteur, le remboursement des réparations voire le remplacement de ce véhicule et des barnum.

- prendre à sa charge financière le remplacement du véhicule et détérioration, vol ou perte de celui-ci, selon les modalités financières définies à l'article 3 ;
- ne pas prêter, céder ou louer le matériel mis à disposition ;
- remettre à disposition sans délai le matériel en cas de risque de crise ;
- restituer le véhicule avec le même niveau de carburant qu'à l'emprunt.

Art 4 : Modalités du véhicule prêté

- Il ne faut surtout pas toucher la programmation du camion frigorifique (programme à 3°C),
- Le camion fonctionne seulement quand le contact est allumé (prise Hors Service).

Si l'emprunteur ne respectait pas les engagements susmentionnés, il se verrait définitivement refuser la possibilité d'obtenir tout nouveau prêt de matériel.

Article 5 : Dommages éventuels

En cas de dégradations, casse, perte ou vol du matériel mis à disposition, l'emprunteur s'engage à :

- 1) effectuer toutes démarches nécessaires à la prise en charge du dommage auprès de son assurance ;
- 2) rembourser le prêteur sur production de justificatifs conformément aux modalités financières de l'article 3.

Article 6 : Résiliation de la convention

La présente convention se trouverait résiliée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, en cas de non-respect de la part de l'emprunteur des engagements mentionnés à l'article 3.

Fait en deux exemplaires,
A VAUVERT, le 08 avril 2025

Pour **le prêteur**,

Le Président,
la Communauté de communes
de Petite Camargue

André BRUNDU



Pour **l'emprunteur**,

Le Vice-Président,
du Club de Football JSO d'Aubord,

Nils CENDRE

Fiche de prêt

Le prêteur : la Communauté de communes de Petite Camargue

L'emprunteur : Club de Football JSO d'Aubord

Nom du matériel	Quantité
Camion frigorifique	1

Etat de matériel contradictoire :

Le :
Etat à la remise :

Pour le prêteur
Nom :
Prénom :
Signature

Pour l'emprunteur
Nom :
Prénom :
Signature

Le :
Etat au retour :

Pour le prêteur
Nom :
Prénom :
Signature

Pour l'emprunteur
Nom :
Prénom :
Signature

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025



ID : 030-243000593-20250408-DEC2025_04_34-CC

Fiche de prêt

Le prêteur : la Communauté de communes de Petite Camargue

L'emprunteur : Club de Football JSO d'Aubord

Nom du matériel	Quantité
Barnum	2

Etat de matériel contradictoire :

Le :
Etat à la remise :

Pour le prêteur

Nom :

Prénom :

Signature

Pour l'emprunteur

Nom :

Prénom :

Signature

Le :
Etat au retour :

Pour le prêteur

Nom :

Prénom :

Signature

Pour l'emprunteur

Nom :

Prénom :

Signature

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16/04/2025



ID : 030-243000593-20250408-DEC2025_04_34-CC